



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 03/01

| | | |
|-----------------------|----|--|
| Nombre de conseillers | | L'an deux mille vingt trois |
| | | le 9 mars à 19 heures |
| en exercice : | 29 | le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE |
| présents : | 21 | dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire |
| | | sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire |
| votants : | 27 | Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 mars 2023 |
| pour : | 27 | PRESENTS : |
| contre : | 0 | Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, |
| abstention : | 0 | DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques, |
| | | MARCHAND Charlene, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI |
| | | Corinne, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, |
| | | DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, TRAPANI Virginie, POZZI |
| | | Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge. |

ABSENTS REPRESENTES :

M. TABONE Paul donne procuration à M. FABRE Claude.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. POLLUS Alfred.
M. CORNU Jérôme donne procuration Mme ROYER Carole.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

M. le Maire précise que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il se doit de présenter au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédent le budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat du Conseil Municipal.

Il présente au Conseil Municipal son rapport pour l'année 2023.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) intervenu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires de la commune ci-annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire,

Claude FABRE